



BNP PARIBAS
El Djazaïr

REGLEMENT

« JEU CONCOURS ROLAND-GARROS 2025 »

Article 1 : LA SOCIETE ORGANISATRICE

BNP Paribas El Djazaïr, société par actions au capital de 20.000.000.000,00 DZD, organise du 16 au 19 mai 2025, un jeu concours selon les modalités du présent règlement.

Article 2 : OBJET

A l'occasion du tournoi Roland-Garros 2025, BNP Paribas El Djazaïr organise pour sa clientèle de particuliers, un jeu concours via sa plateforme sociale Instagram.

L'objectif du Jeu est de faire gagner 2 invitations à deux clients de la banque pour assister à Roland-Garros incluant le billet d'avion au départ de l'Algérie, selon un tirage au sort, conformément aux critères d'éligibilité définis dans le présent règlement.

Article 3 : CONTEXTE DU JEU CONCOURS

Le Jeu concours est accessible de vendredi 16 mai 2025, à partir du moment de la publication du post sur le réseau social Instagram au lundi 19 mai 2025 à minuit. Pendant cette période, les clients désireux de participer au Jeu concours pourront essayer de se qualifier au tirage au sort, qui aura lieu le mardi 20 mai 2025 et qui désignera 02 gagnants parmi les Participants, conformément aux dispositions du Règlement de jeu.

Les participations au Jeu concours soumises après le délai prévu ci-dessus ne seront pas prises en compte par la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu concours et ne pourront donner lieu à l'attribution d'aucune dotation.

Participer au Jeu concours implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des Participants.

Article 4 : CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET MODALITES DE PARTICIPATION

Les critères d'éligibilité à la participation au Jeu sont les suivants :

- Être majeure, client de BNP Paribas El Djazaïr
 - Être résident en Algérie ;
 - Être titulaire d'un Visa Schengen valide ou d'une nationalité permettant d'accéder à l'espace Schengen

Pour participer au Jeu, les clients doivent remplir le formulaire en ligne avec une adresse électronique personnelle valide (E-mail)

La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants.

Sont exclus du « jeu » :

- Que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de BNP Paribas El Djazaïr
- Les personnes morales
- Le personnel de l'Etude du Notaire dépositaire du Jeu
- Les prestataires et partenaires directement liés audit du jeu concours



BNP PARIBAS
El Djazaïr

- Les personnes saisissant des informations erronées

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler à tout moment et sans préavis, la ou les participation(s) de tout participant n'ayant pas respecté le présent règlement ou ayant émis des propos injurieux et/ou diffamatoires sur tout support médiatique.

Il est à noter que ce jeu concours est aléatoire et que le gain n'est pas systématique.

Article 5 : TIRAGE AU SORT ET DESIGNATION DU GAGNANT

Un tirage au sort électronique se tiendra **le mardi 20 mai 2025** sous contrôle d'un huissier de justice, et désignera de façon aléatoire, les gagnants parmi la liste de l'ensemble des participants ayant rempli correctement le formulaire en ligne entre le 16 mai et le 19 mai 2025 à minuit inclus.

Deux (2) gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain et représenteront la liste principale. Une seconde liste de 12 noms seront tirés au sort le même jour et représentera la liste d'attente. Les gagnants représentants la liste principale seront avisés de leur gain par appel téléphonique avec trois (3) tentatives d'appels à deux (2) heures d'intervalle et par SMS qui leur sera envoyé le jour même.

Si les gagnants sont injoignables et qu'ils ne se manifestent pas au plus tard le 21 mai 2025 à midi ou en cas de non-respect par les gagnants tiré au sort des modalités de participation telles que prévues à l'article 4, il sera procédé à une réattribution du lot à la personne tirée au sort et figurant en tête de la liste d'attente selon l'ordre de leur classement et avec un délai de confirmation de 24h avant de passer au suivant sur la liste jusqu'à obtention d'un gagnant éligible joignable.

Le résultat définitif du tirage au sort sera consultable dès le 22 mai sur la page Instagram de BNP Paribas El Djazaïr.

BNP Paribas El Djazaïr, société organisatrice pourra en cas de contraintes décaler la date du tirage au sort, dans ce cas, elle publiera la nouvelle date sur son site www.bnpparibas.dz et sur Instagram.

Article 6 : DESCRIPTIF DU LOT A GAGNER ET MODALITE D'ATTRIBUTION

Descriptif du package à gagner	Nombre de lots mis en jeu
Le lot à gagner est composé de : - 1 billet d'avion aller / retour à Paris. → Départ le 29 mai et retour le 31 mai 2025 - 1 ticket bronze pour assister à la session journée du 30 mai 2025, à Roland-Garros 2025.	2 lots pour 2 personnes

Pour bénéficier du gain, les gagnants tirés au sort doivent disposer d'un visa valide, ou de la nationalité ne nécessitant pas de visa pour lui permettre d'accéder au territoire français lors de la période du voyage qui sera organisé du 29 mai au 31 mai 2025.

Les lots attribués sont nominatifs et ne peuvent être cédés à des tiers, ni échangés contre leur valeur en espèces ni être remplacés par d'autres lots.

BNP Paribas El Djazaïr ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution des lots en cas d'adresse électronique ou de numéro de téléphone communiquée de manière erronée ou incomplète ou de changement d'adresse électronique ou de numéro de téléphone non communiqué comme en cas de non-présentation des gagnants dans les délais ci-avant impartis pour la confirmation de leur gain.

Pour valider leur gain et pouvoir réceptionner les vouchers du voyage, les gagnants devront signer une décharge de remise du lot et une autorisation en vertu de laquelle les gagnants devront autoriser la BNP Paribas El Djazaïr à utiliser leurs prénoms, l'initiale de leurs noms de famille, ville, leur image, leur voix et leurs écrits dans leurs messages publicitaires et sur Internet, dans les médias et pour toute manifestation publique promotionnelle sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le lot gagné.

En cas de refus, les gagnants sont considérés d'office comme ayant renoncé au bénéfice du lot qui leur a été destiné. Le lot sera attribué à un autre participant également désigné par tirage au sort ou annulé purement et simplement, au choix de la société organisatrice.

Tout gagnant ne souhaitant pas que son nom et prénom soient annoncés doit l'exprimer lorsque la Banque le notifiera de son gain, par une lettre écrite déposée auprès de son agence domiciliataire dans les 24h suivant sa notification.

Article 7 : CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement du jeu concours est consultable sur le site internet de BNP Paribas EL Djazaïr : www.bnpparibas.dz/RolandGarros2025



BNP PARIBAS
El Djazaïr

Article 8 : ACHEMINEMENT DES LOTS

Les gagnants du jeu concours seront contactés par BNP Paribas El Djazaïr via les coordonnées communiquées lors de leur participation (téléphone et/ou e-mail), afin de les informer de leur gain et des modalités de récupération du lot.

Les lots seront à retirer en main propre, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité, au niveau de l'agence ou du siège de BNP Paribas El Djazaïr, dont l'adresse sera précisée au gagnant lors de la prise de contact.

Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Les participants sont informés que la vente ou l'échange du lot est strictement interdit.

Article 9 : MODIFICATION DU REGLEMENT

La Banque se réserve le droit de modifier en tout ou en partie le Jeu, sans préavis, et sans pour autant que sa responsabilité ne puisse être engagée pour quelque raison que ce soit et ce, avant les dates des tirages au sort susmentionnées.

On entend par modification du Jeu, de façon non limitative, tout prolongement de la durée ou sa réduction, toute suspension ou même annulation du Jeu. La Banque, se réserve le droit de remplacer des lots par d'autres de même valeur. A cet égard, elle avisera le public de cette modification par tout moyen qu'elle jugera approprié.

Et en cas de force majeure, la Société organisatrice se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre le jeu concours, à tout moment, à condition d'en aviser les participants sur son site internet durant la date de validité de la participation du présent jeu concours. Dans ces cas, la responsabilité de la Société organisatrice ne pourra être engagée d'aucune manière et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

Article 10 : FRAUDE

La Banque se réserve la faculté de suspendre tout participant, s'il apparaît que des fraudes ont été commises, notamment en cas de liens juridiques avec les responsables du Jeu concours ou toute autre fraude de quelque nature que ce soit. Auquel cas, la suspension du participant se fera sans préjudice du droit dont dispose la Banque d'engager à son encontre les recours qu'elle estimera nécessaires.

Article 11 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Il est rappelé que pour participer au jeu les participants doivent nécessairement fournir certaines données personnelles les concernant (nom, prénom, téléphone, date de naissance), et pièce d'identité concernant les gagnants.

Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à l'identification des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement du prix.

Ces données sont destinées à BNP Paribas El Djazaïr, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.



BNP PARIBAS
El Djazaïr

Ces données sont régies par des règles auxquelles est soumise BNP Paribas EL Djazaïr et sont traitées en respect des dispositions de la Loi 18-07 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent après justification de leur identité, du droit d'accès, de rectification, d'effacement de leurs données personnelles, du droit de rectification ainsi que du droit d'opposition au traitement de leurs données ou de connaître les finalités du traitement pour des motifs légitimes auprès de notre centre de relation client au numéro 3319 (ouvert du dimanche au jeudi de 8h30 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 17h00).

Article 12 – LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi algérienne.

Tout litige né à l'occasion du présent règlement ne pouvant être réglé à l'amiable sera soumis à la compétence du tribunal territorialement compétent.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : BNP Paribas El Djazaïr, Département Communication – Quartier d'Affaires d'Alger, Lot 1 N° I.03, Bab Ezzouar, 16024 Alger – au plus tard cinq (5) jours après la date limite de participation au jeu concours tel qu'indiqué au présent règlement.

Fait à Alger le 14 mai 2025